

SYNTHÈSE TRAJET DE SOINS DIABÈTE DE TYPE II

CONDITIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Patient, médecin généraliste et le spécialiste signent le contrat lors d'une consultation ▪ DMG chez le médecin généraliste (au plus tard dans l'année) ▪ Minimum 2 contacts avec le médecin généralistes et 1 consultation chez le médecin spécialiste par année anniversaire.
TICKET MODÉRATEUR PATIENT	Remboursement complet (honoraire INAMI) de toutes les consultations au cabinet chez le généraliste et le spécialiste de la maladie.
DURÉE DU CONTRAT	Durée indéterminée tant que les conditions sont respectées , renouvelé automatiquement.
EDUCATION	<p>Obtenu comment ?</p> <p>Sur prescription du médecin traitant</p> <hr style="border: 0.5px solid gray;"/> <p>Délivrée par qui ?</p> <p>Un éducateur spécialisé en diabétologie et agréé INAMI.</p>
	<p>Combien ?</p> <p>5 séances d'éducation au départ suivi de 5 séances supplémentaires que vous pouvez utiliser pendant une durée de 2 ans</p> <p>5 séances d'éducation les autres années</p> <p>Remarque :</p> <p>L'éducation est obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si délivrance d'un glucomètre <p>L'éducation est recommandée si :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Début de traitement par insuline ou incrétino-mimétiques (min 5 sessions) ▪ Passage 1 à 2 injections d'insuline (min 2 sessions)

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ HbA1C > 7.5% ou 58 mmol/mol (min 2 sessions) <hr/> <p>Intervention financière ?</p> <p>Ces séances sont entièrement remboursées par la mutuelle.</p>						
<p>MATERIEL</p>	<p>Il est remboursé uniquement si vous avez ou entamez une injection.</p> <p>1^{ère} prescription pour 6 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 glucomètre ▪ 3x50 tiges ▪ 1x100 lancettes <p>➡ Prescription médecin traitant+ formulaire de l'éducateur</p> <hr/> <p>Renouvellement tous les 6 mois : Prescription médecin traitant</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3x50 tiges ▪ 1x100 lancettes <p>Renouvellement possible après 3 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 glucomètre <p>➡ Prescription médecin traitant+ formulaire de l'éducateur</p>						
<p>CONSULTATION DIETETIQUE</p>	<p>2 sessions (30 min) /an (ticket modérateur) chez une diététicienne agréée INAMI</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Honoraires</th> <th style="text-align: center;">Montant remboursé pour les bénéficiaires avec régime préférentiel</th> <th style="text-align: center;">Montant remboursé pour les bénéficiaires sans régime préférentiel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: left;">20,28 €</td> <td style="text-align: center;">18,26 €</td> <td style="text-align: center;">15,21 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>➡ Prescription médecin traitant avec mention « TDS</p>	Honoraires	Montant remboursé pour les bénéficiaires avec régime préférentiel	Montant remboursé pour les bénéficiaires sans régime préférentiel	20,28 €	18,26 €	15,21 €
Honoraires	Montant remboursé pour les bénéficiaires avec régime préférentiel	Montant remboursé pour les bénéficiaires sans régime préférentiel					
20,28 €	18,26 €	15,21 €					

<p>CONSULTATION PODOLOGIE</p>	<p>2 sessions (45min) /an (ticket modérateur) chez une podologue agréée</p>		
<p>ACCES AUX MÉDICAMENTS</p>	<p>Accès à certains médicaments spécifiques sans demande de remboursement</p>		

Honoraires	Montant remboursé pour les bénéficiaires avec régime préférentiel	Montant remboursé pour les bénéficiaires sans régime préférentiel
30,43 €	27,39 €	22,83 €



Prescription médecin traitant avec mention « TDS »

Si vous désirez de plus amples informations, veuillez nous contacter au 04-340 25 00